



Préavis municipal n° 02 – 2022

Crédit supplémentaire au budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Commune de Penthalaz collabore avec les communes de Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars pour mettre à disposition de sa population une bibliothèque et un service de bus.

La gestion de ces activités a, dans un premier temps, été confiée à la Commune de Daillens. A partir de l'année 2016, nous avons repris la gestion comptable de ces activités, tout en laissant les contrats de travail des collaborateurs au nom de la Commune de Daillens. Ce système hybride n'était pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Nouvelle situation

Tenant compte des problématiques rencontrées, il a été convenu que l'intégralité de la gestion des deux activités précitées soit reprise par la Commune de Penthalaz à la date du 1^{er} septembre 2022. Cette date a été fixée afin de tenir compte du remplacement d'une collaboratrice au sein de la bibliothèque.

Pour ce faire, nous avons établi deux contrats de droit administratif (un par activité) liant les quatre communes et nous garantissant ainsi de l'application de règles préalablement établies. Nous vous remettons pour information en annexe une copie desdits contrats.

Ce changement d'organisation n'entraîne aucune modification des coûts pour notre commune. En revanche, il ne nous sera plus possible de tenir ces comptabilités de manière séparée de la comptabilité communale. Il en découle donc une augmentation équivalente des charges et des produits. En effet, dorénavant, il figurera, dans les comptes communaux, l'intégralité des charges intercommunales et l'intégralité des contributions de chaque commune, ces deux éléments se neutralisant.

Modifications budgétaires

Explications

Pour intégrer ces nouvelles activités au sein de notre plan comptable, nous allons ajouter deux sous-dicastères, à savoir le 151 pour la bibliothèque et le 181 pour les bus.

Ces deux sous-dicastères recevront l'entier des charges et des produits dans des comptes de nature adaptés. Les produits, principalement les contributions communales dont celle de Penthalaz, figureront également dans ces comptes. Il en résultera que le résultat final de ces deux sous-dicastères sera à zéro.

Les coûts de la bibliothèque, pour notre commune, figureront toujours dans le compte 150.3523 et ceux des bus dans le compte 180.3527.

Situation chiffrée

Les chiffres ci-dessous correspondent aux budgets non consommés au 1^{er} septembre 2022, date de l'intégration de ces comptabilités dans celle de Penthaaz. Ils viendront augmenter le budget 2022 que vous avez approuvé le 9 décembre 2021.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Compte	Intitulé de compte	Charges	Produits
151.3011	Traitements du personnel	31'000.00	
151.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	3'000.00	
151.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	4'500.00	
151.3050	Assurances accidents et maladie	2'000.00	
151.3069	Frais divers du personnel	1'000.00	
151.3101	Imprimé et fournitures de bureau	500.00	
151.3102	Livres, journaux et revues	2'500.00	
151.3113	Achats de mobilier et d'équipements	500.00	
151.3116	Licences softwares	2'000.00	
151.3156	Entretien des livres	1'000.00	
151.3170	Frais de réceptions et de manifestations	2'000.00	
151.3181	Frais de port et CCP	1'000.00	
151.3182	Frais de téléphones et communications	500.00	
151.3193	Cotisations de membres	500.00	
151.3901	Imputations internes de frais de personnel	5'500.00	
151.4362	Remboursement de frais		500.00
151.4370	Amendes		500.00
151.4392	Cotisations/abonnements		2'000.00
151.4523	Part. de communes à des charges de culture, loisirs et sport		54'500.00
	Totaux égaux	57'500.00	57'500.00

Bus PPDLV

Compte	Intitulé de compte	Charges	Produits
181.3011	Traitements du personnel	53'000.00	
181.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	5'000.00	
181.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	7'000.00	
181.3050	Assurances accidents et maladie	4'000.00	
181.3069	Frais divers du personnel	500.00	
181.3099	Formations, cours	1'000.00	
181.3114	Achat de matériel	1'000.00	
181.3124	Achat de carburant	10'000.00	
181.3155	Entretien des véhicules et accessoires	9'000.00	
181.3163	Location de véhicules de remplacement	1'000.00	
181.3181	Frais de port et CCP	500.00	
181.3185	Honoraires	20'000.00	
181.3901	Imputations internes de frais de personnel	5'500.00	
181.4527	Part. de communes à des charges de trafic et d'énergie		117'500.00
	Totaux égaux	117'500.00	117'500.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 02-2022 – Crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

- 1) d'accepter la hausse des charges portées au budget 2022 de CHF 57'500.- et la hausse des recettes portées au budget de CHF 57'500.- sous dicastère 151 Bibliothèque intercommunale de la Venoge,
- 2) d'accepter la hausse des charges portées au budget 2022 de CHF 117'500.- et la hausse des recettes portées au budget de CHF 117'500.- sous dicastère 181 Bus PPDLV.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet

Annexes : 2 contrats de droit administratif

Délégués municipaux : S. Durussel, Municipal